

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DE L'ANNÉE 2025-2026 DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DES MOULINS tenue le 3 février 2026 à 18 h (Zoom).

1. PRÉSENCES

Addadi, Salima	Paul-Arseneau
Albert, Mélanie	de l'Aubier
Allard, Julie	Jean-De La Fontaine
Archambault, Julie	la Tourterelle
Arpin, Julie	Alphonse-Desjardins
Auger, Jacinthe	Jean-XXIII
Ayotte, Fanny	la Tourterelle
Beaudet, Stéphanie	Valmont-sur-Parc
Benoit, Mélanie	des Moissons
Bergeron, Julie	de la Sablière
Bergeron, Sonia	des Rivières
Bérubé-Chamberland, Marie-Soleil	du Moulin
Bisson, Stéphanie	Entramis
Bouchard, Hélène	du Boisé
Bourget, Kelly-Lee	de la Paix
Bray, Jean-Louis	CE
Carpentier, Jessica	Bernard-Corbin
Champagne, Josée	de l'Orée-des-Bois
Chaput, Martine	le Bourg-Neuf
Chardon, Mélissa	La Mennais
Chenel, Stacy	Jean-De La Fontaine
Choquette, Katherine	Longpré
Clusiau, Sébastien	CE
Cormier, Valérie	Émile-Nelligan
Cuierrier, Mélissa	du Vieux-Chêne
de Blois, Maxime	du Coteau
Demontigny, Geneviève	de l'Amitié
Déry, Josée	des Saules
Des Groseillers-Lambert, Lysiane	de l'Étincelle
Deslongchamps, Caroline	Aux-Quatre-Vents
Dionne, Jean-François	Félix-Leclerc
Doucet, Josée	du Boisé
Downey, Lisa	de l'Odyssée
Doyle-Smith, Jérémi	Jean-Baptiste-Meilleur
Drouin, Danielle	Bernard-Corbin
Drouin, Sébastien	Le Castelet
Dubé-Morin, Stéphanie	de la Seigneurie
Ducharme, Isabelle	Tournesol
Duchesne St-Pierre, Steven	la Majuscule
Dufour Tolentino, David	des Trois-Saisons
Dufresne, Catherine	CFG la Croisée
Ferland, Christelle	des Pionniers
Fortin, Serge	CFG la Croisée
Frenette, Caroline	de l'Orée-des-Bois
Gagné, Claudine	du Geai-Bleu
Gagné, Dominic	des Saules
Galardo, Gino	CE
Gauthier, Audrey	Saint-Joachim
Gervais, Julie	Jean-De La Fontaine
Giguère, Guylaine	CFP des Riverains
Gray, Christina	Jean-Baptiste-Meilleur
Henri, Mélanie	Saint-Joachim
Kamou Mientchap, Daniel	Jean-Baptiste-Meilleur
Lachapelle, François	de l'Aubier
Laflamme, Johanne	du Soleil-Levant
Laforce, Benoit	des Moissons

Lalonde, Maude	des Sommets
Lamarre, Martine	La Mennais
Lapointe, Valérie	de l'Étincelle
Laporte, Annie	la Tourterelle
Lefebvre, Marie-Claude	de la Source
Legendre, Jean-Pierre	des Explorateurs
Lemire, Martin	l'Impact
Leone, Guillaume	Aux 4 Vents
Lirette-Lafleur, Geneviève	Jean-Baptiste-Meilleur
Liveris, Timoteos	des Trois-Saisons
Lorange, Caroline	Marie-Victorin
Loyer, Audrey	de l'Amitié
Lupien, Gabrielle	au Point-du-Jour
Marsan, Nancy	Félix-Leclerc
Massé, André	du Havre
Massicotte, Ariane	Des Rives
Masson, Geneviève	Le Prélude
Millette, Caroline	des Sommets
Morin, Cathy	des Sommets
Morin, Julie	Jean-Claude-Crevier
Morrisette, Julie	de la Seigneurie
Morrone-Giroux, David	des Trois-Saisons
Noreau, Julie	de Charlemagne
Ouellette, Benoît	Jean-Baptiste-Meilleur
Panneton, Cynthia	l'Impact
Paquette-Corriveau, Andrée-Anne	Tournesol
Payant, Mélanie	Paul-Arseneau
Pépin, Martine	Jean-XXIII
Perreault, Jocelyn	CFP des Riverains
Piché, Geneviève	Henri-Bourassa
Pitula, Katherine	Paul-Arseneau
Plamondon, David	du Soleil-Levant
Plamondon, Jean	Des Rives
Postras, Marie-Josée	au Point-du-Jour
Potherat, Isabelle	Esther-Blondin
Rancourt, Geneviève	de l'Étincelle
Ricard, Marie-Pierre	du Méandre
Roy, Stéphanie	Des Rives
Sabourin, Grégory	Armand-Corbeil
Savard, Isabelle	Aux 4 Vents
Savoie, Caroline	CE
Smith, Sarah	du Coteau
Soulard-Gascon, Émily	Alphonse-Desjardins
St-Jean, Carolyne	Valmont-sur-Parc
St-Marseille, Josée	le Bourg-Neuf
St-Pierre, Annie	des Hauts-Bois
Tanguay-Michaud, Annie	Esther-Blondin
Tardif, Valérie	du Moulin
Tavares-Lemay, Victoria	du Coteau
Therrien-Ducharme, Audrey	de l'Odyssée
Thibodeau, Katherine	Longpré
Tremblay, Anik	Pie-XII
Tremblay, Jonathan	CFP des Riverains
Tremblay, Monia	Des Rives
Tremblay, Nicolas	de la Sablière
Tremblay, Philippe	CFG l'Avenir

Trempe, Isabelle	du Coteau
Turcot, Stéphanie	CE

2. PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

La présidence d'assemblée pour cette rencontre est assurée par Maxime de Blois et Jean-François Dionne et le secrétariat par Lilianne Touchette.

L'ordre de présentation des sujets pourrait ne pas respecter l'ordre de numérotation de l'ordre du jour.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidence d'assemblée présente le projet d'ordre du jour et demande aux déléguées et délégués s'ils ont d'autres points à ajouter.

1. Présences
2. Présidence et secrétariat d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des 9 décembre 2025 et 21 janvier 2026
5. Mot du président
6. Budget de perfectionnement
7. Assurances
8. Échéancier – élection au Conseil exécutif
9. Kahoot SST
10. Budget stagiaires
11. Congé de cotisation
12. Soirée des femmes
13. Révision des informations en lien avec les postes – affectation - CPE

**2526-CD-018 IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Louis Bray
APPUYÉ PAR Audrey Loyer**

Que l'on adopte l'ordre du jour de la réunion du 3 février 2026.

Adopté à majorité

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 DÉCEMBRE 2025 ET 21 JANVIER 2026

La présidence d'assemblée indique que si les déléguées et délégués désirent apporter des corrections au procès-verbal, ils doivent en aviser la secrétaire d'assemblée avant la fin de la rencontre. À la fin de l'assemblée, le procès-verbal sera adopté si aucune correction n'est apportée.

**2526-CD-019 IL EST PROPOSÉ PAR Julie Bergeron
APPUYÉ PAR David Plamondon**

Que l'on adopte le procès-verbal du 9 décembre 2025 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**2526-CD-020 IL EST PROPOSÉ PAR Annie St-Pierre
APPUYÉ PAR Martin Lemire**

Que l'on adopte le procès-verbal du 21 janvier 2026 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

5. MOT DU PRÉSIDENT

Il mentionne que le SERM fera tirer des billets pour le spectacle de Pierre Hébert, porte-parole de Prof, ma fierté !

Consultation négociation locale

Deux rencontres de consultation ont déjà eu lieu, soit lors du Conseil des déléguées et délégués du 21 janvier et le 28 janvier, cette dernière ayant réuni une quarantaine de participantes et participants. À ce jour, seules 27 personnes sont inscrites à la rencontre prévue le 16 février. En raison du faible taux de participation, cette rencontre pourrait être annulée. Il ne resterait alors que la rencontre de consultation virtuelle prévue le 23 mars prochain. Il invite les personnes déléguées à faire la promotion des rencontres de consultation restantes.

6. BUDGET DE PERFECTIONNEMENT

Les personnes-ressources pour ce point sont Caroline Savoie et Stéphanie Turcot. Elles indiquent que le document présenté sera disponible sur le site du SERM.

Chaque école dispose d'un montant de base : les établissements comptant moins de 15 ETP reçoivent 1 300 \$, tandis que les autres bénéficient d'un montant de base de 700 \$, auquel s'ajoutent 240 \$ par ETP.

Le centre de services dispose d'un budget global de perfectionnement, duquel proviennent les montants de base. Le résidu de ce budget est ensuite réparti entre les établissements, auquel s'ajoute le montant découlant des ententes relatives au calcul du temps moyen au primaire. Enfin, tout surplus au 30 juin doit être ajouté au budget de perfectionnement de l'établissement pour l'année suivante.

Elles suggèrent aux personnes déléguées des écoles de l'Étincelle et de l'Orée-des-Bois de demander la ventilation du budget de l'année précédente afin de comprendre pourquoi le montant résiduel au 30 juin est négatif. Elles rappellent également que les montants incitatifs versés aux personnes retraitées ne doivent pas être prélevés à même le budget de perfectionnement.

Elles invitent les personnes déléguées à les contacter si elles souhaitent obtenir des informations plus précises concernant leur établissement.

Période de questions et d'échange

Intervention de l'assemblée.

7. ASSURANCES

La personne-ressource pour ce point est Sébastien Clusiau. Il explique que l'appel d'offres ayant établi les conditions pour la période 2021-2025, durant laquelle les augmentations des assurances ont été limitées en raison d'un plafond, est maintenant échu. Les conditions de renouvellement présentées au document figurant à l'annexe 1 ont été adoptées par les représentants du Conseil général.

8. ÉCHÉANCIER – ÉLECTION AU CONSEIL EXÉCUTIF

Les personnes-ressources pour ce point sont Jean-Louis Bray et Carolyne St-Jean, présidente du comité d'élection. Cette dernière présente l'échéancier des différentes étapes menant à la journée officielle d'élection au Conseil exécutif, prévue en mars prochain.

9. KAHOOT SST

Les personnes-ressources pour ce point sont Caroline Savoie, Stéphanie Turcot ainsi que Jean-Pierre Legendre et Valérie Lapointe, membres du comité SST. Elles présentent un jeu-questionnaire de mises en situation portant sur les risques psychosociaux (RPS).

Elles mentionnent également que l'invitation à la séance d'information sur les RPS, prévue le 16 mars prochain, sera transmise au retour de la semaine de relâche. Elles précisent que le contenu sera identique à celui de la séance d'information tenue à l'automne 2025.

10. BUDGET STAGIAIRES

La personne-ressource pour ce point est Caroline Savoie. Elle indique que le document présenté sera disponible sur le site du SERM. Les directions ont reçu, en décembre dernier, le sommaire du budget stagiaire, lequel correspond aux sommes résiduelles non dépensées au 30 juin 2025. Dans cette communication, il a été précisé qu'une journée de libération est établie sur la base d'un coût moyen de 297,54 \$, indépendamment du statut salarial des suppléantes et suppléants.

Conformément au *Guide de gestion pour l'encadrement pédagogique et administratif des stages*, les modalités d'utilisation de ces sommes, le cas échéant, doivent être déterminées par la direction et le CPE. Les membres du CPE peuvent, au besoin, demander la ventilation du budget.

11. CONGÉ DE COTISATION

La personne-ressource pour ce point est Gino Galardo. Son mandat consiste à recueillir l'opinion des personnes déléguées quant à la façon de se gouverner dans le cas d'un éventuel surplus budgétaire au SERM. À cet effet, il invite l'assemblée à répondre à un court sondage.

Parmi les 87 personnes répondantes, 38 se sont prononcées en faveur d'une bonification du Fonds de résistance syndicale, laquelle pourrait bénéficier à une majorité d'enseignantes et d'enseignants dans les prochaines années.

Quarante-neuf personnes sur 87 ont plutôt opté pour un congé de cotisation syndicale pour l'ensemble des enseignantes et enseignants, calculé selon le salaire de chacun et applicable dans un délai de quelques semaines.

Il précise que d'autres avenues pourraient également être envisagées et que des discussions se poursuivront au comité des finances.

Période de questions et d'échange

Interventions de l'assemblée.

12. SOIRÉE DES FEMMES

Les personnes-ressources pour ce point sont Caroline Savoie et Carolyne St-Jean, membre du comité d'action féministe. Elles présentent les détails de la Soirée des femmes prévue le 5 mars prochain, pour laquelle les inscriptions débiteront le 5 février.

Sur le coût d'inscription de 30 \$ par personne, un montant de 5 \$ sera remis au *Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière*, organisme venant en aide à la main-d'œuvre féminine de la région. L'organisme Nourri-Source sera également soutenu par l'événement, par le versement des montants recueillis au bar.

Période de questions et d'échange

Intervention de l'assemblée.

13. RÉVISION DES INFORMATIONS EN LIEN AVEC LES POSTES – AFFECTATION – CPE

La personne-ressource pour ce point est Sarah Archambault, conseillère syndicale. Le dossier porte sur les informations publiées en lien avec les postes affichés aux différents processus d'affectation. Contrairement aux exigences particulières pour lesquelles le syndicat est consulté, les informations liées aux postes relèvent du droit de gestion du centre de services.

Il a été constaté que les encadrements légaux ne sont pas toujours respectés. Certaines informations semblent contrevioler à l'autonomie professionnelle ou aux conditions de travail. De plus, elles ne sont pas toujours exactes ou ne s'appliquent pas pour des postes pourtant similaires. Ce sont les directions des établissements qui transmettent au Service des ressources humaines (SRH) le libellé des informations concernant les postes de leur établissement. Une vérification n'est pas systématiquement effectuée. Les démarches entreprises avec le SRH ont conduit à la décision suivante : une mise à jour complète des cahiers d'informations sera effectuée et chaque direction devra préciser les informations applicables à son établissement.

Le SERM suggère des échanges sur le sujet en CPE ou avec les déléguées et délégués syndicaux afin de collaborer avec la direction à l'élaboration de ces informations et de s'assurer que les encadrements légaux soient respectés. La section à *retenir* du document à l'annexe 2 peut être utilisée à titre d'aide-mémoire. Les personnes-ressources du SERM peuvent aussi être contactées.

Période de questions et d'échange

Intervention de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 40.

LE PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

JEAN-LOUIS BRAY

GINO GALARDO

Lilianne Touchette, secrétaire d'assemblée

SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION
DES MOULINS

CD-2026-03-02-02

Conditions de renouvellement 2026 en assurance collective de personnes

Extraits d'un document de la CSQ

Mise en contexte

- ▶ L'objectif d'un renouvellement est de permettre aux membres de payer la juste prime, et ce, afin de stabiliser le coût du régime et éviter, le plus possible, les variations de tarifications
- ▶ Primes = prestations + frais d'administration versés à l'assureur
- ▶ 2025 a été la dernière année où il y a eu un plafonnement de l'augmentation
- ▶ Il y a 90 000 certificats en assurance salaire de longue durée, 59 000 en assurance maladie et 35 000 exemptions

Renouvellement 2026

Quelques données

- ▶ Les prestations payées pour les médicaments sont passées de **90 M\$** en 2020, à **101 M\$** en 2021, à **106 M\$** en 2022, à **117 M\$** en 2023 et à **127 M\$** en 2025
- ▶ le coût moyen d'une réclamation est de 74 \$ en 2025, alors qu'il était de 72 \$ en 2024
- ▶ le nombre de réclamations soumises est passé de 1 853 744 en 2024 à 1 976 857 en 2025
- ▶ le coût moyen pour une réclamation pour les regroupements facultatifs 1, 2 et 3 a augmenté de 6 % et de 1 % pour le regroupement facultatif 4

Perspective en assurance maladie

- ▶ Au 1^{er} janvier 2026, une augmentation de 3,6 % sera nécessaire
- ▶ L'utilisation de la clause des médicaments contre l'obésité est en forte croissance à la suite de l'arrivée de Wegovy (980 \$)
- ▶ L'arrivée de nouveaux médicaments contre Alzheimer est aussi à surveiller
- ▶ Remboursement de la clause *Transport et hébergement* qui passera de 1 000 \$ à 2 500 \$

Perspective en assurance soins dentaires

- ▶ L'analyse de l'expérience du groupe nous démontre qu'il y a toujours un engouement des membres pour cette garantie
- ▶ L'augmentation nécessaire sera de 2,7 % au 1^{er} janvier 2026 à la suite du résultat de la négociation avec l'assureur

Perspective en assurance salaire de longue durée

- ▶ Il y a environ 300 nouvelles invalidités par année
- ▶ La fluctuation des taux d'intérêt a un effet direct sur le niveau des réserves dans cette garantie
- ▶ Augmentation importante du nombre d'invalidités débutées lors de la période de pandémie, mais on constate un ralentissement de l'utilisation du régime
- ▶ L'augmentation nécessaire sera de 22 % au 1^{er} janvier 2026
- ▶ Pour 2025, l'augmentation nécessaire aurait été de 34 %, n'eût été du plafonnement des augmentations

Perspective en assurance vie

- ▶ Aucune augmentation ne sera nécessaire en 2026 pour cette garantie. Les primes demeureront les mêmes que pour 2025 compte tenu de l'expérience du régime

En résumé

- ▶ Au 1^{er} janvier 2026, les variations de tarification seront les suivantes :
 - en assurance maladie : augmentation de 3,6 %
 - en assurance soins dentaires : augmentation de 2,7 %
 - en assurance salaire de longue durée : augmentation de 22 %
 - en assurance vie : statu quo sur la tarification de 2025

La position du comité consultatif en assurance

- Les membres du comité se sont penchés sur les différents scénarios de congés de prime proposés
- Ils se sont entendus pour une augmentation maximale de 15 % en assurance salaire de longue durée en 2026
- Après mûre réflexion, ils ont proposé qu'un congé de prime de 8 243 910 \$ constitue une augmentation raisonnable, tout en permettant une gestion prudente des montants résiduels

9

Évolution de la tarification

Variation de la tarification

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Assurance maladie	-8,2 %	+8%	+15 %	+15 %	+12 %	+3,6 %

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Assurance salaire de longue durée	-15 %	0 %	0 %	+10 %	+10 %	+22 %

10

Annexe

Écarts entre les primes requises et celles appliquées entre 2021 et 2026

	2021 (appel d'offres)		2022		2023		2024		2025		2026	
	requis	appliqués	requis	appliqués	requis	appliqués	requis	appliqués	requis	appliqués	requis	appliqués
Assurance maladie de base	+9,6 %	-8,2 %	8 %	24,1 %	15 %	15 %	15 %	15 %	12 %	12 %	3,6 %	3,6 %
Assurance salaire courte durée	6,3 %	0 %	14 %	0 %	44 %	0 %	28 %	2,8 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Assurance salaire longue durée	12,6 %	-6,4 %	26,3 %	0 %	31,6 %	0 %	36,8 %	10 %	33,7 %	0 %	22 %	13,5 %
Assurance soins dentaires	6,2 %	3 %	6,5 %	0 %	6 %	6 %	10,1 %	9,9 %	4 %	4 %	2,7 %	2,7 %
Assurance vie de base	2,5 %	-14 %	2,5 %	0 %	2,4 %	0 %	2,2 %	0 %	1,4 %	0 %	0 %	0 %

11

Révisions des informations en lien avec les postes - affectation - - CPE -

- ▶ Dossier de longue date
- ▶ Droit de gestion du CSSDA, mais en respect des encadrements légaux
- ▶ On constate que les informations ne respectent pas toujours la convention et l'autonomie professionnelle
- ▶ Dépôt de grief et échanges avec le CSSDA
- ▶ Conclusion, pour le prochain processus d'affectation, le Centre de service fera une mise à jour complète des informations publiées en lien avec les postes affichés
- ▶ Il sera demandé à chaque direction de préciser les informations applicables
- ▶ On suggère fortement d'avoir des échanges en CPE
- ▶ Communiqué ce jeudi

2

À retenir

- ▶ l'objectif est d'informer l'enseignante ou l'enseignant qui choisit ce poste des particularités liées au poste ou à l'établissement
- ▶ il ne s'agit pas d'exigences particulières
- ▶ ne doivent pas limiter l'autonomie professionnelle, notamment, elles ne peuvent pas imposer une méthode pédagogique, ni un choix de matériel, ni une planification particulière
- ▶ elles ne peuvent pas servir à contourner les processus annuels, tel que l'affectation
- ▶ elles ne peuvent pas contrevenir aux paramètres de la tâche, par exemple activités en soirée
- ▶ elles doivent viser le bon poste

On suggère des échanges en CPE pour collaborer avec la direction avant l'envoi au CSSDA.

3